



## **PUBLICATION**

### **Assemblée communale ordinaire**

**Lundi 5 septembre 2022 à 20h - à la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2022
3. Présentation, discussion et approbation des comptes 2021
5. Divers et imprévus

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal [www.fahy.ch](http://www.fahy.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture. Les comptes sont à disposition au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

\*\*\*\*\*

### **Envoi des nouvelles factures avec codes QR**

À partir du 1er octobre 2022, seules les QR-factures seront encore utilisées en Suisse. À compter de cette date, les paiements et ordres permanents avec des bulletins de versement rouges et orange (BV/BVR) ne seront plus traités. Dorénavant, les factures émises par la commune comporteront les nouveaux bulletins de versement avec code QR. Le secrétariat communal se tient à votre disposition si besoin.

\*\*\*\*\*

### **Mesures préventives de restriction d'eau**

A la suite des recommandations de l'office de l'Environnement, le Conseil communal a décidé de prendre dès à présent des mesures préventives de restriction d'eau en interdisant les usages "de confort" ou "esthétiques" comme l'arrosage des gazons privés, le remplissage des piscines privées et le lavage des véhicules, cela pour une durée indéterminée. En effet, les dernières pluies ne suffisent pas à remplir les réservoirs en suffisance et la prévision météorologique n'annoncent pas de grandes pluies.

\*\*\*\*\*



## COMMUNE DE FAHY – Route de la Halle 79D – 2916 FAHY

Tél. 032 / 476 66 68  
[administration@fahy.ch](mailto:administration@fahy.ch)

### Offre d'emploi

La Commune de Fahy met au concours le poste de

#### **Receveur-euse communal-e – Agent-e AVS**

Contrat à durée indéterminée

**Missions :** Le cahier des charges est à consulter sur le site internet [www.fahy.ch](http://www.fahy.ch)

**Profil requis :** CFC d'employé-e de commerce ou titre équivalent  
Expérience en comptabilité d'au moins 2 ans  
Maîtrise des outils informatiques (connaissances WinGest, WinSal un atout)  
Aptitude à travailler de manière indépendante, sens des responsabilités

Des connaissances de la comptabilité publique (MCH2) ainsi qu'une expérience dans une fonction similaire seraient un atout. Le Conseil communal est à la recherche d'une personne sachant faire preuve de disponibilité, d'entregent, de rigueur et de discrétion.

**Taux d'occupation :** 40 %

**Entrée en fonction :** de suite ou à convenir

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de M. Philippe Christinaz, maire, tél. 079 456 99 33 ou auprès de l'administration communale, Mme Elisa Mougin, tél. 032 476 66 68.

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation, accompagnée d'un curriculum vitae et des documents usuels, par e-mail à l'adresse suivante : [administration@fahy.ch](mailto:administration@fahy.ch).

Fahy, le 25 août 2022

Le Conseil communal